

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1872.

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1872 (1).

AMENDEMENT.

CHAPITRE VI NOUVEAU.

POLICE.

ART. 40^{bis}. Subside pour contribuer aux dépenses de la police de l'agglomération bruxelloise fr. 100,000

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

(1) Budget, n° 97, X (session de 1870-1871).

Rapport, n° 11.

Amendements du Gouvernement, n° 59.

Rapport sur ces amendements, n° 49.
